6211-12-007

## St-Adrien d'Irlande le 13 mai 2003

Bureau des audiences publiques en environnement

Messieurs, Madame les commissaires

Je suis un producteur agricole de la municipalité St-Adrien d'Irlande. Natif de cette municipalité, mon père m'y installa en 1977 en production laitière et je compte bien installer mes fils un jour, surtout que deux d'entre eux y travaillent déjà. Ma conjointe, elle même détentrice d'un AEC en agriculture, co-propriétaire, conseillère à la municipalité de novembre 1999 à décembre 2001 et responsable du dossier de l'eau.

Après avoir suivi le cours exploitant agricole à Ste-Croix de Lotbinière, je suis secrétaire du Cercle d'Amélioration du bétail de Thetford Mines depuis 1978, administrateur à mon syndicat base de l'UPA du Lac William depuis 1978 aujourd'hui président de celui-ci, membre du comité consultatif agricole de la MRC de l'amiante depuis sa fondation, président de la Société agriculture agricole du District de Thetford Mines de 1994 à 1997, avec toute cette expérience je connais très bien tous les producteurs de la municipalité ainsi que leur production. Si je me permets d'intervenir par cette lettre c'est à titre personnel que je le fais.

Ayant pris connaissance du mémoire numéro 268 présenté au BAPE par la municipalité de St-Adrien d'Irlande et se sans aucune consultation auprès des agriculteurs, je me permets de faire quelques rectifications et commentaires.

-Au point 3.7 de la page 16 Occupation du sol.

Dans la municipalité, on compte plusieurs fermes mixtes: on devrait lire 27 acériculteurs plutôt que 8, une ferme chèvre laitière, 9 fermes bovines au lieu de 5, 13 fermes laitières et aucune ferme porcine. L'agriculture est donc prédominante.

-Au point 4 de la page 17 Antécédents d'impacts environnementaux.

À propos de la contamination des puits d'approvisionnement du village, l'agriculture n'est pas la seule responsable, les sources situées sur les terres agricoles n'ont pas été réaménagées depuis plus de 25 ans et n'ont jamais été clôturées convenablement par la municipalité. L'agriculteur visé par les sources, n'a pas effectué d'épandage d'engrais et de pesticide en amont depuis plusieurs années et ce sans aucune compensation pour ses pertes. Un fait est que les sources sont en aval d'un boisé. (voir photo 2 du mémoire page 30). À noter que la municipalité possède des puits sous-terrains dans sa zone blanche au nombre de 3 et d'après les analyses effectués à l'été 2000 sur chaque puits individuellement, ils se sont révélés les plus contaminés (voir analyse auprès de la municipalité)

Un fait qu'il n'est pas mention dans le mémoire est que la zone urbaine (blanche) ne possède <u>aucun système d'épuration des eaux</u>, tous les égouts se jettent directement dans un ruisseau d'une terre agricole qui se déverse dans le ruisseau des Écrevisses pour terminer sa course au lac à la Truite par le ruisseau Mc Lean. Prenez note que seulement 3 résidences possèdent un système sanitaire conforme, quelques unes ont une fosse seulement et <u>plus</u> <u>de la moitié vont directement dans le pluvial.</u> (employé de l'environnement ayant visiter les lieux)

## -Point 5 Le surplus d'épandage

J'ai de la difficulté à croire que la municipalité St-Adrien d'Irlande fait partie des ZAL étant donné qu'il ne se fait aucune production sans sol et que la majorité des fermes détiennent déjà un PAEF et seulement quelques unes sont en surplus. Il est à noter aussi que la culture du mais s'effectue seulement que sur 7 à 8 hectares, quand à la culture de céréale, elle s'effectue à 98% comme plante abris.

## -Point 7 Impact de futures porcheries.

Ayant pris connaissance personnellement des plans du site de la porcherie du rang 7, celle-ci serait située à plus de 650 mètres de la route dans un boisé n'ayant aucune résidence dans les vents dominants. Il est presque impossible que les vents soit contournés vers le village puisque la porcherie sera protégée par une barrière physique, c'est à dire un boisé. La photo 3 de la page 36 est inexacte car l'emplacement de la porcherie dont il est mention n'est pas dans un champ comme nous le démontre la photo mais plutôt dans un boisé plus haut. (plan de localisation en possession) J'oublie pour le

moment les odeurs car aucun spécialiste n'a pu prouvé que les odeurs étaient néfastes.

Recommandation personnelle:

- Couverture sur les fosses devraient être exemptées de taxes municipales.
- Protection des bandes riveraines : l'agriculteur devrait être exempté de taxes et recevoir un dédommagement pour perte de sol cultivable.
- Interdiction des animaux dans les cours d'eau : le coût rattaché à l'entretien et la construction de la clôture devrait être remboursé.

En conclusion, les agriculteurs sont conscients de la protection de l'environnement et plusieurs l'ont démontré par des structures d'entreposages dépassant plus d'un million d'investissement au total, par un changement de méthode de travail du sol, par le temps d'épandage et par la dose réduite.

J'espère que ma lettre sera prise en considération car je pense que les agriculteurs ont un mot à dire dans la décision importante qui sera prise car il y va de l'avenir de l'agriculture et de celle de notre relève.

Claude Labranche

Francis Labranche relève

Doris Roberge Dous Loverge

Dany Labranche relève

Producteur laitier et fier de l'être.

NB: j'aimerais avoir un accusé de réception s.v.p. Merci

FERME CLAUDOR ENR.

Claude Labranche Doris Roberge